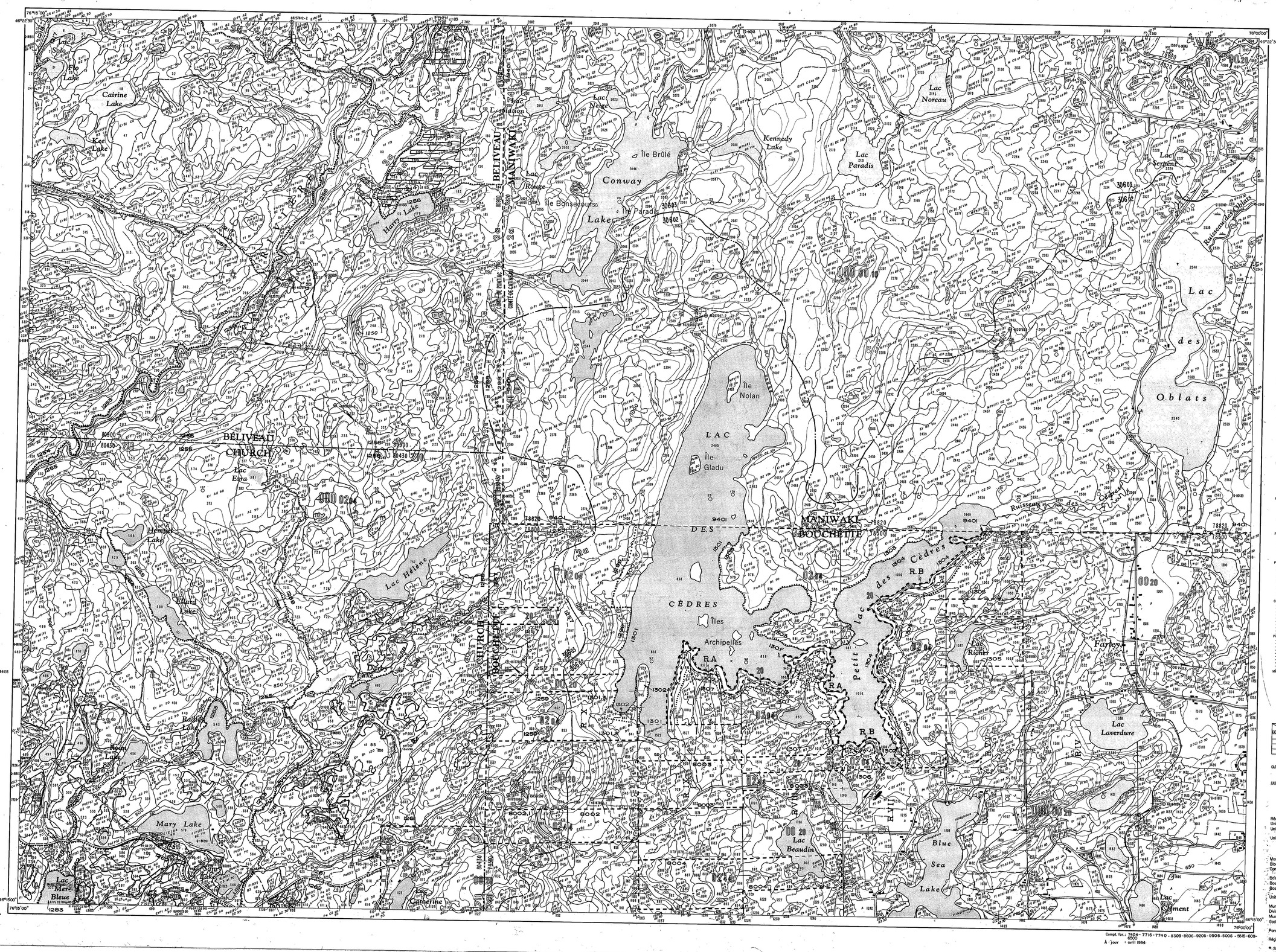

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne possède aucun caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe de jardinage
Coupe de jardinage
Drageon (portant feuillage ou à port)
Plantation de conifères purs
Plantation de conifères
Plantation de feuillus
Ensemencement
Ecotrole commerciale
Résulte dans les bulletins boisés (voir la liste)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et des origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence composée prédominante)
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence composée prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pin blanc
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette rouge)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — de sapin et/ou épin. blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse
— — (aucune essence composée prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — (pin blanc/rouge) (ils occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédominante)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — (plantation de pin blanc)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédominante)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin gris
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillus-Résineux (prédominance de feuillus)
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec sapin
Bouleaux blancs-Résineux
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Bouleaux jaunes-Résineux
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Peuplier-Résineux
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Pin gris-Résineux
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec mélèze
Pin blanc-Résineux
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec mélèze
Pin rouge-Résineux
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec mélèze
Mélangés à feuillus tolérants
— — — — sur station humide
— — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
Bouleaux blancs
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Bouleaux jaunes
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
— — à peuplier
Érablière rouge
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et sans dénudé
Dénudé et sans dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par trouées
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

0-50%
50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
0 (vide)	0-50 ans
30	31-40
40	41-50
50	51-60
60	61-70
70	71-80
80	81-90
90	91-100

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30	30-70 (ans)
80-30	30-80
80-50	50-80
90-50	50-90
90-70	70-90
100-70	70-100

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Plus d'1 dominance de feuillus intolérants, jusqu'à ce que les arbres D.H.P. 30 cm.
Autres peuplements, uniquement des essences de lumière.
Vieux irrégulière: Plus d'1 dominance de feuillus intolérants, uniquement des espèces de lumière.
Autres peuplements, uniquement des tiges ayant plus de 50 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 50%	°
Forte	51 à 70%	°
Abrupte	71% et plus	°

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ	HAUTEUR 1	2	3	4	5	6
A 81-100%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 61-80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 41-60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25-40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATION FORESTIÈRES

3 3 3 C1 C2 S2 M C1 — 1 — classe de pente; 2 — classe d'âge; 3 — classe de hauteur; 4 — origine; 5 — classe de densité; 6 — type de couvert; C1 — classe de densité; C2 — type de couvert; S2 — perturbation; M — origine; C3 — classe de hauteur; C4 — classe d'âge; S3 — classe de densité; C5 — type de couvert; M — procurement d'essences

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. PERREAULT ET ASS. (FOR. PUBLIQUE)
SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. ROCHE & ASS. (PRIV. PART.)
SIGNATURE

Carte forestière: Photographie aérienne : 1981
Année de publication : 1982-1983
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7
Unité de gestion: 73
Unité d'aménagement: -1
Unité de sondage: 000 02 04*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 30602*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée: 741*
Municipalité: 80900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 1261*
Région écologique: 2a

M.S.C. 730 LA VALLÉE DE LA GATINEAU

*. Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du 82/4/1
Déclinaison magnétique: 14° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-K-10 S.E.	31-K-9 S.O.	31-J-12 S.E.	31-J-12 S.O.
31-K-7 S.E.	31-K-8 S.O.	31-J-5 S.E.	31-J-5 S.O.
31-K-2 S.E.	31-K-1 S.O.	31-J-4 S.E.	31-J-4 S.O.

N.E. N.O. N.E. N.O.

31 K/8 S. E.

UG 73

2 50

Compt. for.: 2604 - 7716 - 7740 - 8303 - 8806 - 9205 - 9505 - 5006 - 5515 - 6011 - 2605
À jour : avril 1994